

L'Histoire de la Grande Remise :

Avant la Révolution française de 1789, les moyens de transport en commun les plus répandus à Paris étaient les "voitures de remise" et les fiacres. À l'époque, les rues étroites aux abords du palais du Louvre et du château de Versailles posaient des problèmes de circulation et de stationnement.

Pour résoudre ces difficultés, les autorités ont créé des remises (garages) pour les cochers au service du roi et de la cour, où ils pouvaient garer leurs véhicules. Deux catégories de remises existaient, accessibles en fonction de la qualité des véhicules et de leurs passagers.

En 1640, Nicolas Sauvage, facteur des maîtres des coches d'Amiens, a introduit la location de carrosses, suivi par d'autres entrepreneurs.

Les voitures pouvaient être utilisées pour se déplacer d'un endroit à un autre dans la ville et les faubourgs de Paris, ainsi que dans un rayon de quatre à cinq lieues autour de la ville, que ce soit pour des promenades privées ou pour se rendre dans des maisons de campagne.

En 1688, des réglementations ont été mises en place pour déterminer l'emplacement des stations pour les diligences, et en 1696, une ordonnance a été publiée pour fixer leurs prix.

Entre 1790 et 1855, après la Révolution française et la fin des privilèges, l'exploitation des voitures publiques est devenue libre.

En août 1855, l'Empereur Napoléon III a mis en place un monopole pour le service de voitures de place à Paris dans le but d'améliorer leur qualité et de résoudre les problèmes de circulation lors de l'Exposition Universelle de la même année, tout en améliorant les finances de la ville.

Cette décision a conduit à la création d'une société privée ayant le monopole du service de voitures de place à Paris, la Compagnie Impériale des Voitures de Paris.

Le gouvernement a également tenté d'empêcher la formation de nouvelles compagnies de voitures de place à Paris en rachetant toutes les voitures existantes, à moins que leurs propriétaires ne souhaitent les vendre.

Au 31 décembre 2009, il y avait 425 entreprises de Grande Remise sur l'ensemble du territoire français.

De 2010 à 2014, les "Voitures de Tourisme avec Chauffeur" (VTC) ont connu une forte augmentation, remplaçant progressivement les licences de Grande Remise en France. En 2022, Monaco comptait 19 grandes remises.

